

Le DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Ce document, obligatoire, rédigé par le Conseil Municipal, a pour objectif d'informer le citoyen **des risques majeurs** auxquels il peut être exposé. Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable...

Plan Communal de sauvegarde